

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-1184

présenté par
Mme Guion-Firmin

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	500 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	500 000
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faciliter la prise en charge, au titre de la continuité territoriale, de la mobilité des étudiants.

Les crédits sont prélevés sur l'action 1 « Logement » du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » et versés à l'action 2 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » du programme 138 « Emploi outre-mer ».